

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-53-220725-05**

SEANCE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M BARBONI Toussaint ; Mme Muriele ELEGANTINI ; M Filippu Antone ANGELI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M GUIDICELLI Sébastien par M André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Mme Anne-Marie CHIODI ; M OTTOMANI Jean-François par M Vincent SUSINI ; M Franck PAOLI par M Toussaint BARBONI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FILIPPINI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 17

Absents : 4

Représentés : 6

Votants : 23

Vote pour : 20

Vote contre : 0

Abstention : 3

Affichage en date du : 16/07/2025

Convocation : 16/07/2025

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

-Vu les crédits prévus à l'article 5474 chapitre 65 du budget primitif 2025 ;

-Vu les demandes de subventions formulées par les associations ;

-Il est rappelé aux élus, siégeant aux conseils d'administrations des associations ayant déposé un dossier de demande de subvention, qu'ils devront quitter la séance au moment du vote d'octroi des aides financières.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour la restauration et la valorisation du patrimoine (église Saint-Jean, four à pain, fontaines, lavoirs des anciennes vignes et autres vergers) par l'association « **A Ripublica Demucratika di l'Abbazia** », Madame Muriele **Elegantini**, et Messieurs Vincent **Susini**, Jules-François **Paoli** ont quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatifs à cette délibération ;

Considérant en outre que trois membres du Conseil municipal sont sortis lors du vote ;

La délibération a néanmoins pu être **soumise** au vote, le quorum étant atteint.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour les frais de fonctionnement, dotation de trophées et médailles à l'occasion du tournoi annule des jeunes 2025 du 25 au 27 avril par l'association « **ASGP Associu Spurtivu Ghisonaccia Prunelli** », Madame Agnulina **Andreani**, et Monsieur Chrisitian **Paoli** ont quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatifs à cette délibération ;
Considérant en outre que deux membres du Conseil municipal sont sortis lors du vote ;
 La délibération a néanmoins pu être **soumise** au vote, le quorum étant atteint.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour les projets de restauration de valorisation de son patrimoine naturel, sentiers, fontaines et murs par l'association « **I Chjassi Fiumurbacci** », Madame Muriele **Elegantini** et Messieurs Toussaint **Barboni** et Jules-François **Paoli** ont quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatifs à cette délibération ;
Considérant en outre que trois membres du Conseil municipal sont sortis lors du vote ;
 La délibération a néanmoins pu être **soumise** au vote, le quorum étant atteint.

- **Considérant** que, lors de l'examen de la demande de subvention pour contribuer au projet d'intérêt général d'accueil de jeunes enfants et de soutien à la parentalité par l'association « **U Primu Passu** », Mesdames Agnulina **Andreani**, Marie-Laure **Filippini** ont quitté la salle afin de ne pas participer aux débats ni au vote relatifs à cette délibération ;
Considérant en outre que deux membres du Conseil municipal sont sortis lors du vote ;
 La délibération a néanmoins pu être **soumise** au vote, le quorum étant atteint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-D'attribuer des subventions parmi les demandes faites par les associations qui ont déposé un dossier cette année, et figurant sur le tableau ci-après :

Associations	Montant Attribué
A REPUBBLICA DIMUCRATICA DI L'ABBAZIA	2 000,00€
ASGP ASSOCIU SPURTIVU GHISONACCIA PRUNELLI	20 530,00 €
I CHJASSI FIUMURBACCI	1 500,00 €
U PRIMU PASSU	30 000,00 €
TOTAL	54 030,00 €

-D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :